La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

Conseil départemental
&
Communauté de communes
Cœur et Coteaux du Comminges

cœur & coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

Agir
avec vous !

13 décembre 2021

Ordre du jour

1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire de Cœur et Coteaux du Comminges
2. Programmation 2021
3. Séance de signature des maquettes par commune
4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements
5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie
6. Les projets accompagnés sur le territoire

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique…

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1ère génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique…

➔ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maitre d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés **au 30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

Communes membres de Cœur et Coteaux du Comminges

Programmation 2016 = **69 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **1 057 737 €**

Programmation 2017 = **53 projets** financés pour un montant d'aides de **1 073 316 €**

Programmation 2018 = **55 projets** financés pour un montant d'aides de **1 293 389 €**

Programmation 2019 = **61 projets** financés pour un montant d'aides de **1 456 312 €**

Programmation 2020 = **68 projets** financés pour un montant d'aides de **1 385 794 €**

➔ **Soit près de 6,3 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes de Cœur et Coteaux du Comminges de 2016 à 2020**

Cœur et Coteaux du Comminges

➔ **Au titre du Contrat de territoire, Cœur et Coteaux du Comminges a obtenu une aide de 554 000 € du CD31 entre 2016 et 2020**

Présentation des projets
de la maquette de programmation 2021

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
AMBAX	Réfection du mur du cimetière	11 130,00 €
AULON	Rénovation énergétique et mise aux normes des installations électriques des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, école, cantine,agence postale)	49 581,06 €
AURIGNAC	Rénovation énergétique de l'école maternelle	58 502,40 €
BLAJAN	Réfection de l'atelier communal (Travaux exécutés en partie en régie)	2 651,69 €
BLAJAN	Réfection du lavoir communal	3 872,40 €
BOUDRAC	Rénovation de la toiture de l'église	10 016,00 €
CASTERA VIGNOLES	Travaux de rénovation électrique et de chauffage de bâtiments communaux (chapelle, foyer, mairie)	1 610,00 €

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
CAZAC	Rénovation des façades de la mairie	2 266,80 €
CAZAC	Rénovation du muret de la place du village	2 690,00 €
CAZAC	Travaux de réfection de l'église et de ses abords et sécurisation des cloches	7 348,39 €
CAZARIL TAMBOURES	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	6 528,50 €
CAZENEUVE MONTAUT	Amélioration et mise en conformité de la Mairie	8 564,23 €
CIADOUX	Travaux de menuiserie à l'école	2 408,00 €
CLARAC	Travaux de correction acoustique de la salle polyvalente	4 919,20 €

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR ET COTEAUX DU COMMINGES	Réhabilitation de la piscine intercommunale d'Aurignac	75 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR ET COTEAUX DU COMMINGES	Rénovation du centre de loisirs L'Ilôt Z'Enfants	94 392,45 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR ET COTEAUX DU COMMINGES	Rénovation du Parc des expositions du Comminges situé à Villeneuve de Rivière	32 578,42 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR ET COTEAUX DU COMMINGES	Rénovation des bâtiments du siège de la Communauté de Communes	136 275,04 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR ET COTEAUX DU COMMINGES	Aménagement paysager au centre du giratoire d'Estancarbon	47 200,00 €
COUEILLES	Rénovation de l'ancienne école et des façades de la mairie avec création d'une terrasse couverte	36 005,52 €
ESCANECRABE	Mise en conformité de la cuisine du foyer communal	3 738,60 €
ESTANCARBON	Réfection de la toiture de l'église	22 831,20 €

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
FRONTIGNAN SAVES	Travaux de rénovation de la salle de la mairie	4 224,12 €
GENSAC DE BOULOGNE	Restauration et mise en conformité de l'ensemble campanaire à l'église	5 370,33 €
L ISLE EN DODON	Pavage du parvis de la mairie	6 612,00 €
L ISLE EN DODON	Travaux d'aménagement à la salle du dojo	3 196,80 €
L ISLE EN DODON	Extension et rénovation des vestiaires du stade municipal	41 565,60 €
L ISLE EN DODON	Réparation du système d'électrification des cloches de l'église	3 060,00 €
L ISLE EN DODON	Divers travaux de réparation de la piscine municipale	10 483,20 €
L ISLE EN DODON	Remise en état des allées du cimetière	7 040,00 €

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
LABARTHE INARD	Remplacement des portes extérieures de l'école	3 443,23 €
LABARTHE INARD	Création d'un Skate-park, d'un terrain de tennis, d'un parcours santé et VTT pour enfants	26 743,72 €
LABARTHE RIVIERE	Remplacement des menuiseries du centre médical	13 691,43 €
LABARTHE RIVIERE	Travaux de sécurisation de l'école	3 661,58 €
LANDORTHE	Restauration des façades de l'église	4 907,50 €
LARCAN	Réfection de la toiture du clocher de l'église	10 985,00 €
LESPITEAU	Achat de la parcelle N° 452 dans le cadre de la revitalisation du village (tranche 1)	4 000,00 €

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
LIEOUX	Aménagement des abords de l'église	19 878,72 €
LIEOUX	Travaux de rénovation énergétique à la mairie et création d'un WC handicapés	18 266,63 €
LODES	Rénovation et mise aux normes des toilettes de l'école maternelle	9 705,61 €
MAUVEZIN	Aménagement d'un espace cinéraire au cimetière	3 521,28 €
MOLAS	Travaux de menuiserie extérieure et de rénovation de la façade de l'école	4 578,44 €
MOLAS	Pose de menuiseries et de volets roulants à la mairie	6 803,66 €
MONTBERNARD	Réfection de la toiture du préau de l'école	4 501,95 €

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
MONTESQUIEU GUITTAUT	Réfection du mur du cimetière de Guittaut	6 776,95 €
MONTESQUIEU GUITTAUT	Mise en sécurité de l'école	3 395,50 €
MONTMAURIN	Rénovation du petit bassin de la piscine municipale	9 481,42 €
MONTMAURIN	Réfection de la toiture de la maison Peyre	6 020,20 €
MONTREJEAU	Remplacement des menuiseries à l'ancienne école des Pyrénées	7 728,68 €
NENIGAN	Travaux de rénovation de la mairie	4 009,60 €
NIZAN GESSE	Travaux de réfection de l'église	22 968,40 €
PEYROUZET	Aménagement du cimetière	668,00 €

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
PONLAT TAILLEBOURG	Mise en accessibilité du foyer de Ponlat et de la mairie	5 322,41 €
SAINT ANDRE	Réhabilitation de l'ancienne mairie	2 051,60 €
SAINT ANDRE	Mise aux normes de l'assainissement autonome de la salle des fêtes	6 264,00 €
SAINT GAUDENS	Requalification de la salle du Pilat en salle multisports	300 000,00 €
SAINT IGNAN	Installation d'un système anti-pigeons à l'église	2 036,00 €
SAINT IGNAN	Travaux de mise en accessibilité de l'école	2 094,00 €
SAINT LARY BOUJEAN	Réfection de la façade de l'église	2 228,18 €
SAINT LOUP EN COMMINGES	Aménagement et rénovation intérieure de l'église	4 200,00 €

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAINT PLANCARD	Installation d'une pompe à chaleur au club house du stade de football	2 062,40 €
SAMAN	Aménagement, rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente	44 398,00 €
SAMOUILLAN	Acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée ZD 14 afin de constituer une réserve foncière	12 000,00 €
SARRECAVE	Extension du cimetière	27 113,61 €
VALENTINE	Création de toilettes pour handicapés et rénovation du hall d'entrée à la salle des fêtes	9 869,52 €
VILLENEUVE DE RIVIERE	Rénovation de la toiture de l'église	5 776,00 €

Séance de signature de la maquette 2021

Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune

Commune

Les Contrats de territoire (2e génération)

Un lien de proximité avec les communes

Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public** & **1 équipement scolaire.**
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.

Avant

Rappel règles en vigueur :

Communes de moins de 5 000 hab. | **Communes de plus de 5 000 hab.**

- 1 **équipement Public** sup. à 70 000€ (plafond 1M€) *Ex : Mairie*
- 1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€ (plafond 3M€) *Ex : Ecole*

40% | 30%

- X **petits projets,** sup. à 5000€ et inf. à 70 000€ (plafond 70 000€)
- X **projets biblio-média-thèques,** inf. à 70 000€ (plafond 70 000€)
- X **projets d'accessibilité** inf. à 5 000€

➔ **Nouveau contrat :**

- **Pas de changement majeur** sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€,** mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute** l'éligibilité d'**un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

Avant

Rappel règles en vigueur :

1 **équipement Public** sup. à 70 000€
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*

Après

Nouvelles règles élargies :

Au choix de la commune

1 **équipement public** sup. à 70 000€
ou 1 **hébergement touristique** sup. à 70 000€

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€)

et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

De nouveaux projets éligibles

Nouveau contrat :

Afin de tenir compte des demandes des communes lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

Rappel :

- Sur la 1er génération de contrat, les travaux **< 5 000€** et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT.**
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats pour** davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature.**
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre.**

Avant

Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

Après

Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**

(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

Une suppression des prêts sans intérêt

Avant
Rappel règles en vigueur :

Après
Nouveau contrat :

Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- **Prêt de 10 à 50%**
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)

☒ **Subvention de 5 à 30** *ou* **40%**
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible à laquelle est retiré le montant équivalent à 5 ans de loyers
(dans la limite de 80% de financement public)

Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

- **Prêt de 10 à 50%**
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)

☒ **Subvention de 5 à 30** *ou* **40%**
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible
(dans la limite de 80% de financement public)

Une simplification des co-financements

Avant
Rappel règles en vigueur :

Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire :** parité de montant de subv. avec l'Etat, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire :** possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire :** Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire**
  (matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides

Après
Nouveau contrat :
Équipement scolaire

Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
  - ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
  - ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'Etat (étude, MO, etc.)

Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Conséquence :

Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de moins de 5 000 hab.	Communes de plus de 5 000 hab.

☑ 1 équipement **public** ou **touristique**
(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

☑ 1 équipement **scolaire**
(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

☑ 1 équipement de **santé**
(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

☑ X projets **inf. à 70 000€**
☑ 80 000€ d'acquisition
matériels, mobiliers, véhicules
(enveloppe subventionnable)

30%

☑ X projets **biblio-média-thèques**, inf. à 70 000€
(plafond 70 000€)

+ Un Contrat *boosté*

☑ Maisons de santé
☑ Défibrillateurs
☑ Pack Rénovation
☑ Parcours de Santé
☑ Mobiliers matériels sportifs
☑ Mobiliers urbains
☑ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
☑ Aires de pique-nique, de jeux

+ Un Contrat *souple*

☑ 1 équipement **Tiers-lieux**
☑ 1 équipement **CréOns**
☑ 1 projet **Carte Blanche**
☑ 1 projet **Circuit-court**
☑ 1 accompagnement ♥ **de vie**
☑ 1 accompagnement **CréAde**

Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI

EPCI

Les Contrats de Projets Territoriaux

Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.

- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

Une nouvelle génération de livrable

Une **mallette de communication** adaptée à chaque commune

Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

Un calendrier pour les communes et EPCI

Pour les Communes :

Commune

- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** *(uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants),* **date limite de dépôt de dossiers** au **15 octobre**
- **Signature** des contrats de territoire **à l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

Pour les EPCI :

EPCI

- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

Pour un accompagnement global des territoires

En plus des aides financières,
le Département vous accompagne techniquement
et juridiquement à monter vos projets,

ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre collectivité au quotidien,

grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département, de ses satellites et des organismes partenaires.

La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires

HAUTE-GARONNE PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

31 Haute-Garonne c|a.u.e – Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Accompagnement en amont de tout projet d'urbanisme, d'architecture ou lié à l'environnement et au paysage

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Tourisme, activité et emploi, aménagements routiers, culture, habitat, agroécologie, transition écologique, démocratie participative, etc.

HAUTE-GARONNE INGENIERIE – AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Observatoires, SCoT, ingénierie de projets, assistance administrative, financière et juridique, informatique, urbanisme, formations

HAUTE-GARONNE TOURISME

Actions de promotion et de commercialisation touristiques

réseau31 – une autre idée de l'eau

Assistance en matière d'eau potable, assainissement

SDIS 31 Sapeurs-pompiers Haute-Garonne

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Actions environnementales, sensibilisation au public, etc.

CDG31 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

Management, gestion des RH et de la santé au travail

HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

Infrastructures numériques

SDEHG SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Le Syndicat réalise des travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public et des actions en faveur de la transition énergétique

Agir avec vous !

La plateforme d'appuis aux territoires

HAUTE-GARONNE
PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES
collectivites.haute-garonne.fr

C'est quoi ?

C'est la Plateforme d'ingénierie du Département de la Haute-Garonne.

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne, l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés pour répondre à vos demandes

Agir avec vous !

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

HAUTE-GARONNE
PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES
collectivites.haute-garonne.fr

Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

J'adresse une demande
à la plateforme d'appuis aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr

➔ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet

Agir avec vous !

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

- AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
- PLANIFICATION ET URBANISME
- TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- ÉNERGIE
- ACTIVITE ET EMPLOI
- TOURISME
- CULTURE
- ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
- SÉCURITÉ
- ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
- MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
- DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
- JEUNESSES
- SOLIDARITÉS
- FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

- **11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements**
- **1 catalogue en ligne**
- **+ de 60 fiches d'accompagnement**
- **16 rubriques**
- **Des formulaires de demandes simples**

La catalogue en ligne existe en version papier →

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !

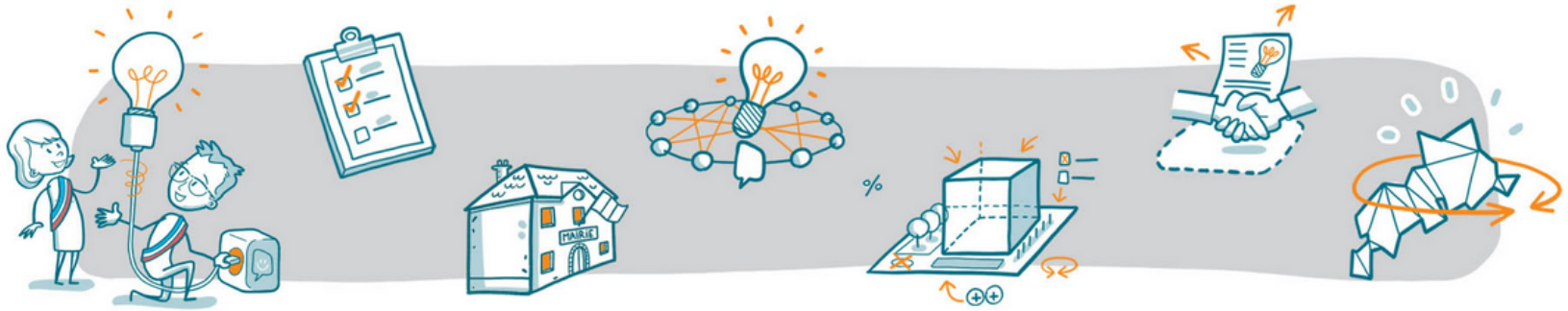

Consulter et faire une demande à partir du catalogue

Je veux faire une demande libre

Je veux accéder aux portails subventions

CATALOGUE

FAIRE UNE DEMANDE LIBRE

PORTAILS SUBVENTIONS

Les projets accompagnés sur le territoire

Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale

Revitalisation du village

Commune de LESPITEAU

Le projet Cœur de vie :

La commune souhaite **revitaliser le village** avec notamment la création d'un **commerce multiservices**, l'**aménagement d'espaces publics** et la **réhabilitation d'un hangar**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD a réalisé un **livrable Cœur de vie** (éléments de diagnostic, enjeux, recherches de financements), accompagne la commune pour la **passation d'un marché** pour une **étude de faisabilité/programmation** et réalisera une **analyse financière prospective**.
- Le CAUE a réalisé une **note d'aménagement** et accompagne la commune sur le **volet marché public** aux côtés de HGI.

Ingénierie :

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD (service Ingénierie et Expérimentation Territoriales, service juridique et service financier)
- CAUE de la Haute-Garonne

Requalification du centre bourg

Commune de BOUSSAN

Le projet Cœur de vie :

La commune souhaite **requalifier le centre bourg** avec notamment la **création d'un café** et la **réhabilitation d'une maison communale**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD a réalisé un **livrable Cœur de vie** (éléments de diagnostic, enjeux, recherches de financements pour les deux projets).
- HGI / ATD a également réalisé une **analyse financière prospective** et a apporté des **conseils juridiques** à la commune.

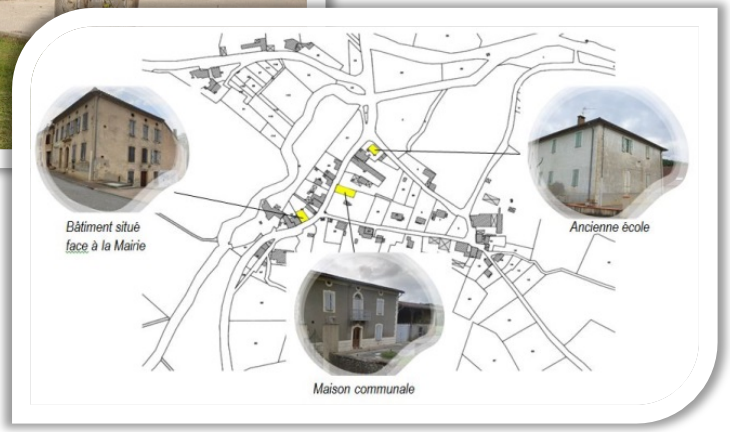

Ingénierie :
Haute-Garonne Ingénierie (services Ingénierie et Expérimentation Territoriales, juridique, et financier)

Développement de la brocante et des métiers d'art

Commune de MONTRÉJEAU

Le projet Carte Blanche :

La commune développe et valorise **la brocante et les métiers d'art** : **étude de faisabilité**, création de **boutiques éphémères** dans le centre et **programmation culturelle estivale**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD a accompagné la commune pour la **réalisation d'une étude de faisabilité** (appui juridique et élaboration du cahier des charges) et le **suivi** (CoTech et CoPil).
- Suite à l'étude, HGI a réalisé une **recherche de financements** pour les différentes actions envisagées.

Ingénierie :
Haute-Garonne Ingénierie / ATD

Soutien financier :
- 20 000 € (étude de faisabilité)
- 3 736 € (communication sur le projet de boutiques éphémères et la programmation culturelle)

Gorges de la Save et Vallée de la Seygouade

Communes de MONTMAURIN, LESPUGUE et BLAJAN

Le projet :

Depuis 2019, le Conseil départemental s'est proposé de s'engager aux côtés des élus locaux pour élaborer un **projet de valorisation et de préservation des Gorges de la Save et de la Vallée de la Seygouade**, autour d'actions majeures :

- **Classement de 223 ha** de parcelles communales de Montmaurin, Blajan et Lespugue en **Espace Naturel Sensible (ENS)**
- Réflexion sur la **sécurisation de la route des gorges RD9G** en vu de la réouverture et de l'aménagement d'une itinérance douce avec la CC Cœur et Coteaux du Comminges
- Aménagement d'un **lieu d'accueil et de valorisation du patrimoine naturel et archéologique** par le Département
- Accompagnement des **fouilles archéologiques** du Muséum National d'Histoire Naturelle
- **Mise en réseau des sites** touristiques locaux (Musée et Villa de Montmaurin, gérés par le Centre des Monuments Nationaux, Château de Lespugue) et commingeois (Musée de l'Aurignacien, Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère, Abbaye de Bonnefont)

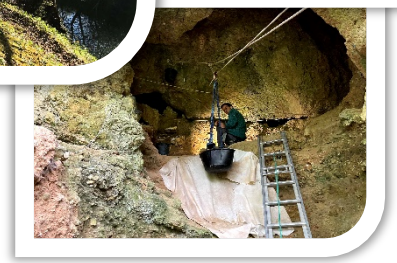

Ingénierie :

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD
- CD31 (Direction de la Transition Écologique, Direction des Routes, Direction des Archives et du Patrimoine Culturel, service Tourisme)

Réhabilitation du château « d'en bas »

Commune de POINTIS-INARD

Le projet :

En 2018-2019, la municipalité souhaitait **réhabiliter le château** situé en centre-bourg pour y installer les **locaux de la Mairie**, une **salle de réception** et un **gîte**. La nouvelle municipalité souhaite également étudier la possibilité d'installer un **habitat senior à la place du gîte envisagé**.

- Le service Tourisme du CD31, Haute-Garonne Ingénierie / ATD et le CAUE ont réalisé un appui (2018-2019) pour apporter des **conseils juridiques** à la commune, des **conseils touristiques**, une **recherche de financements** et des **scénarios d'aménagement**.
- HGI **remet à jour la recherche de financements** sur les 3 volets (mairie, salle de réception et gîte) et réalise une **synthèse des financements mobilisables pour un habitat senior**.

Ingénierie :

- Service Tourisme du CD31
- Haute-Garonne Ingénierie / ATD (service Ingénierie et Expérimentation Territoriales, service juridique)
- CAUE de la Haute-Garonne

Tiers-lieu La Cafetière

Commune d'AURIGNAC

- **Le projet :**

Porté par l'association La Cafetière, ce **tiers-lieu culturel** créé en plein cœur du village se veut être un espace de vie où divers publics se croisent et se rencontrent à divers moments de la journée, grâce à une **programmation culturelle variée**, une offre tournée **vers les professionnels et associations** (co-working, etc.), des actions en faveur de la **jeunesse** (ateliers découvertes, etc.) et un **point restauration** (produits locaux).

  - Haute-Garonne Développement et le département accompagnent ce projet relevant de **l'Economie Sociale et Solidaire**, par une **analyse technique** et un **soutient financier** (fonctionnement du local et création d'un emploi de facilitateur).

Ingénierie :
Haute-Garonne Développement

Soutien financier :
15 000€ (fonctionnement)

Modernisation des campings d'Aurignac et de Boulogne-sur-Gesse

Communes d'AURIGNAC & BOULOGNE-SUR-GESSE

- **Camping municipal « Les petites Pyrénées » d'Aurignac :**

La commune et le gestionnaire souhaitent **requalifier** et **agrandir** le camping.

  - Le service Tourisme du département et le CAUE ont réalisé une **note d'orientation** esquissant le **programme de requalification** (montée en gamme 3*) et les **possibilités d'agrandissement** du camping, en croisant les attentes de la commune et du gestionnaire, et en proposant des **références d'aménagements et d'équipements.**

- **Camping et village de vacances municipal de Boulogne-sur-Gesse :**

La commune souhaite **moderniser** le site, en lien avec la base de loisirs voisine, afin de renforcer **l'attractivité touristique** de la commune labellisée **« Station Verte »** et d'améliorer le **cadre de vie** des habitants.

  - Le service Tourisme et le CAUE ont réalisé une **étude paysagère** et portés des **conseils en aménagement** (insertion paysagère, équipements, reclassement 3*, obtention de labels qualité, etc.).
  - Haute-Garonne Tourisme a réalisé une **note pratique en matière de promotion, de communication et de commercialisation touristique**, et de présentation/déploiement des **démarches de qualité**.

Ingénierie :

- Service Tourisme du CD31
- CAUE de la Haute-Garonne
- Haute-Garonne Tourisme

Maison départementale de proximité de Montréjeau

Haute-Garonne
Maison départementale de proximité

Objectifs

- Etre ambassadeur.rice.s du Département : relais sur le territoire de toutes les actions départementales
- Aider aux démarches de la vie quotidienne : création d'adresses mails, constitution d'un dossier MDPH, etc.
- Proposer un aide numérique personnalisée : accompagnement individuel sur les usages numériques, prescription du pass numérique

Informations générales

- Ouverture au public depuis le 3 mai 2021, sans rendez-vous, du lundi au vendredi
- 2 ambassadeur.rice.s

Bilan d'étapes : mai 2021 – novembre 2021

- 1324 accompagnements personnalisés sur 137 jours d'ouverture au public
- 48 % d'hommes, 52 % de femmes. 41 % entre 50 et 64 ans, 24 % plus de 65 ans, 17 % entre 25 et 39 ans, 15 % entre 40 et 49 ans, 3 % entre 15 et 24 ans
- 9 personnes sur 10 sont accompagnées en direct, sans avoir besoin de réorientation
- 1 personne sur 2 utilise l'ordinateur en libre service (accompagnée d'un.e ambassadeur.rice)
- 43% des demandes concernent les dispositifs du Conseil départemental
- Les thématiques principales des demandes : emploi, CAF, inclusion numérique, aides sociales, associations

Collège Léon Cazeneuve à L'Isle en Dodon

Une nécessité de reconstruire hors site

- L'ancien collège existait depuis 1955 dans un bâtiment mis à disposition par la ville. Mais les problèmes de vétusté, d'exiguïté et d'inondabilité ont nécessité la construction d'un nouveau collège. En conséquence la commune a mis un terrain à disposition du Conseil départemental pour reconstruise à le collège et réaliser les accès par la voirie départementale, les espaces pour les transports scolaires ainsi que les stationnements des véhicules et les modalités de mobilité douces. Un plateau sportif a aussi été réalisé.

Un nouveau collège à hautes performances environnementales à la rentrée 2021

- Le collège, élaboré en tenant compte des normes environnementales de construction à énergie positive, a nécessité un investissement de près de de 14,4 M€ .

- A la rentrée 2021, le collège scolarise près de 141 élèves (49 en 6ème, 23 en 5ème 37 en 4ème 32 en 3ème).

- Le secteur de recrutement du collège est constitué des 24 communes d'Agassac, Ambax, Anan, Boissède, Castelgaillard, Cazac, Coueilles, Fabas, Frontignan-Savès, Goudex, Labastide-Paumès, Lilhac, L'Isle-en-Dodon, Martisserre, Mauvezin, Mirambeau, Molas, Montbernard, Montesquieu-Guittaut, Puymaurin, Riolas, Saint-Frajou, Saint-Laurent, Salerm.
- Le collège fournit des repas en liaison chaude et froide aux enfants de l'école primaire de l'Isle en Dodon éloignée de quelques kilomètres, 4 jours par semaine (environ 80 repas par jour).

Collège Léon Cazeneuve à L’Isle en Dodon

Edition des Pyrénéennes 2021

- **Participation du Département à hauteur de 100 000 €**
- **Relai d'information de la manifestation via les moyens de communication du Département**
- **Animation de 9 stands du Département, sur différents pôles, avec des partenaires techniques**

Soutien aux agriculteurs et agricultrices

- **28 conseillers agro-environnement, en proximité**
  - Accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques vers l'agro-écologie
  - Accompagnement à la télédéclaration PAC
  - Accompagnement des agriculteurs en difficultés

Soutien aux agriculteurs et agricultrices

- **1 antenne des conseillers agro-environnement dans le Comminges**

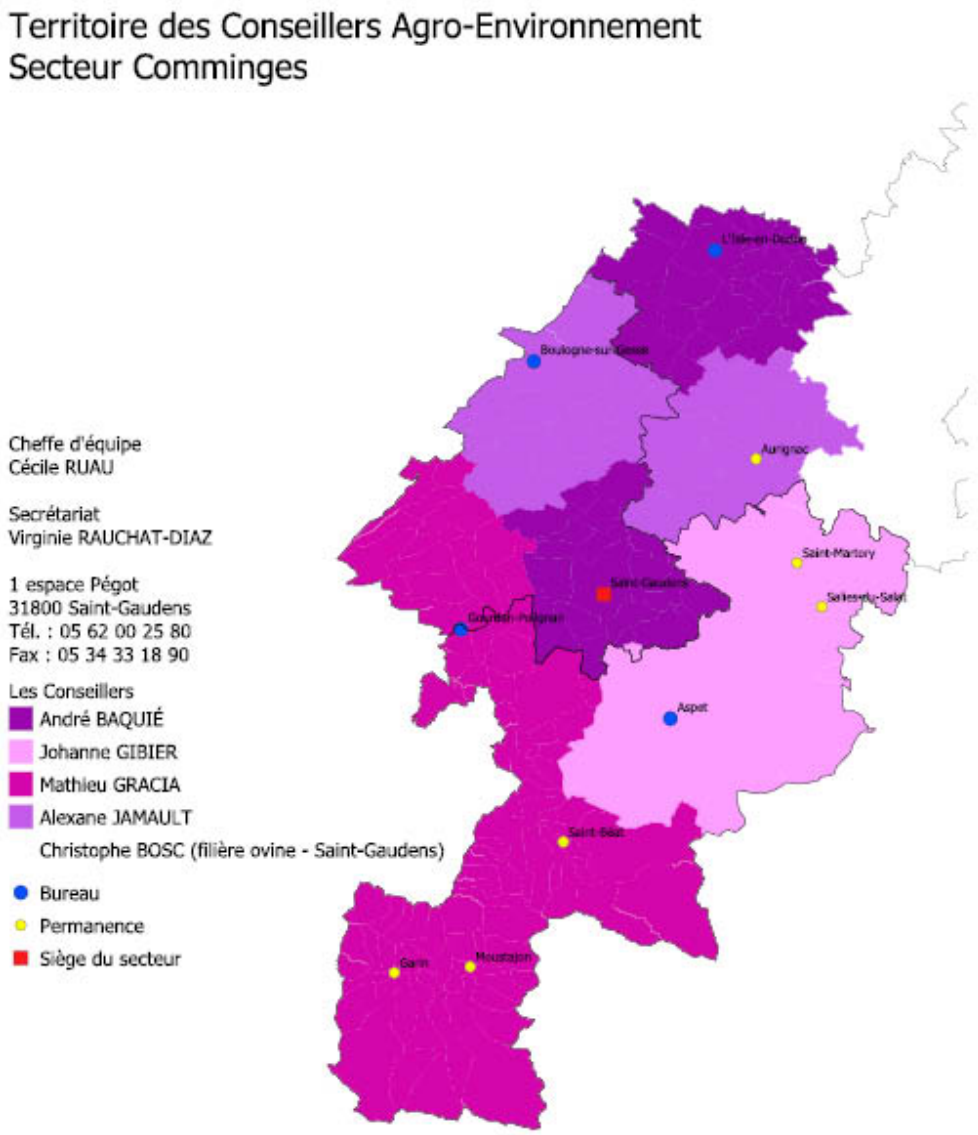

Conseil départemental de la Haute-Garonne
Direction de l'Agro-Ecologie
Action Territoriale

Soutien aux agriculteurs et agricultrices

- **Des aides directes pour la transition vers l'Agro-Ecologie, pour l'installation, les circuits courts, l'élevage** (via les prises en charges des analyses de prophylaxie par le Labo départemental EVA) **et le pastoralisme**

- **Des soutiens financiers et techniques à 13 associations du monde agricole oeuvrant dans l'agro-écologie**

- **Des soutiens aux manifestations agricoles promouvant les produits locaux de qualité**

Ceci représente **2 millions d'€ d'aide/an.**

Musée de l'Aurignacien
Présentation du projet d'extension

Description de l'opération

Propositions pour répondre aux besoins du site (délibération du 5 Mars 2020) :

- Les réserves adaptées avec poste de travail;
- Une salle dédiée exclusivement aux expositions temporaires ;
- De nouveaux aménagements destinés aux services des publics (salle pédagogique, sanitaires adaptés, espaces d'accueil et de médiation extérieurs);
- Un local technique de stockage ;
- Deux bureaux.

	Surface Extension	Aménagement extérieur	Total
Scénario	357 m²	218 m²	575 m²

Espaces	ST
Accueil-boutique-cafétéria	154
Expositions	408
Médiation y compris option	280
Administration	94
Réserve	78
Supports	45
Total SU	1059

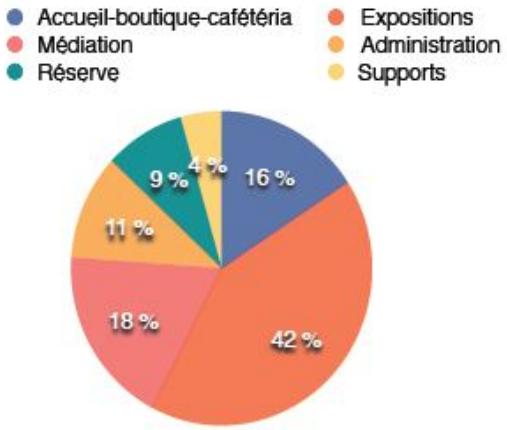

Musée de l'Aurignacien
Présentation du projet d'extension

- **Description de l'opération**

ETAPE 1, Septembre 2020 : Solliciter une société de programmiste afin d'estimer le type d'extension possible et son coût financier

ETAPE 2, Novembre 2021 : Valider le choix de l'extension et son budget prévisionnel

ETAPE 3, Janvier 2022 : Présentation du projet aux co-financeurs

ETAPE 4, Janvier 2022 : Dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'ouvrage, Etude, Consultation et analyse des offres, Préparation de chantier

ETAPE 5, Février 2024 : Début des travaux

ETAPE 6, Septembre/Octobre 2024 : Réouverture du musée

Musée de l'Aurignacien

Présentation du projet d'extension

La société **Vitam Ingénierie**, société de programmiste, a réalisé un scénario sur la base du recueil des besoins par les équipes du musée.

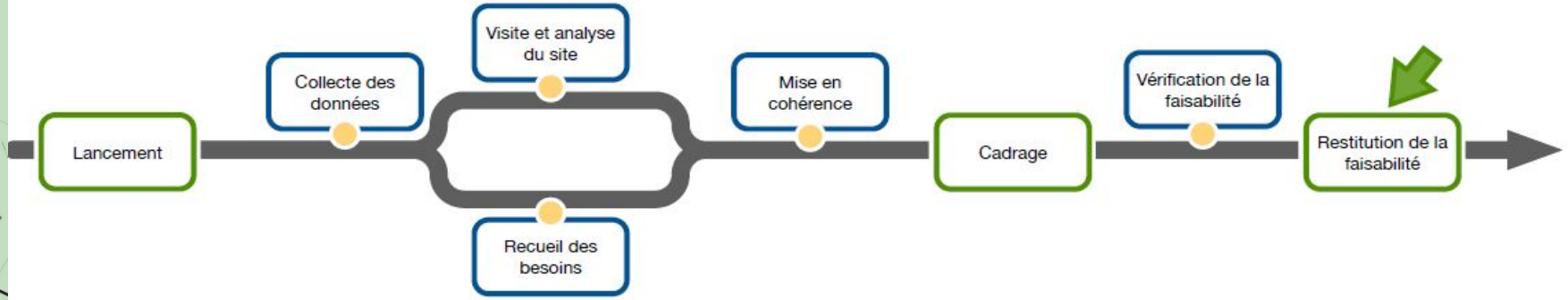

Ces réunions ont permis d'affiner les besoins anticipés du musée ainsi que mettre au jour d'autre besoins à ce stade non identifiés, tel que des aménagements extérieurs.

Musée de l'Aurignacien
Présentation du projet d'extension

- **Synthèse de la répartition des surfaces du musée de l'Aurignacien**

Répartition des surfaces existantes

Espaces	ST
Accueil-boutique-cafétéria	156
Exposition	348
Administration	63
Réserve	70
Supports	21
Total SU	658
Circulations	26
Locaux techniques	18

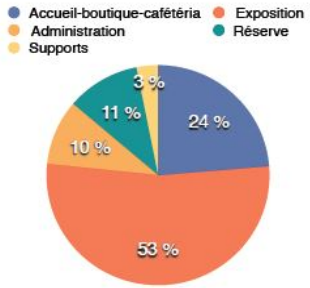

Répartition des surfaces envisagées après le recueil des besoins

Espaces	ST
Accueil-boutique-cafétéria	154
Expositions	408
Médiation y compris option	280
Administration	94
Réserve	78
Supports	45
Total SU	1059

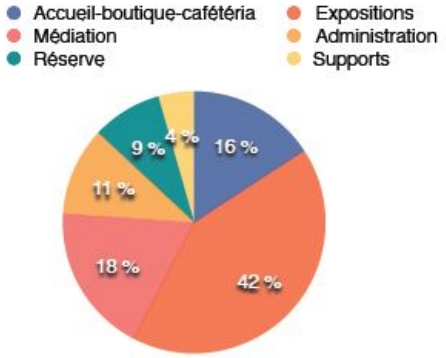

	Surface Extension	Aménagement extérieur	Total
Scénario	357 m²	218 m²	575 m²

Musée de l'Aurignacien

Présentation du projet d'extension

- **Un projet d'extension répondant aux besoins du musée de l'Aurignacien**

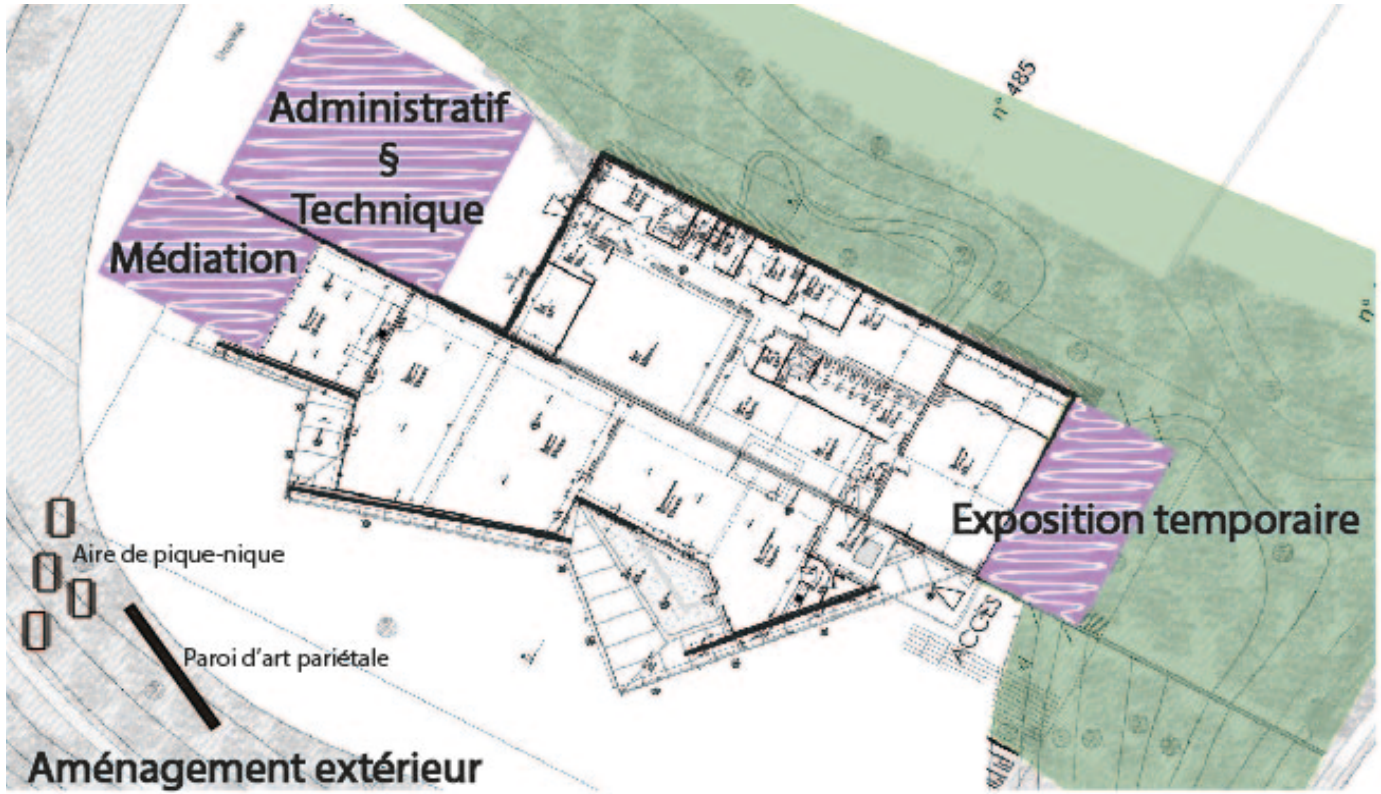

Musée de l'Aurignacien
Présentation du projet d'extension

- **Le budget prévisionnel**

Projet d'extension du musée de l'Aurignacien	Montant HT
Travaux	893 000 €
Aménagement Extérieur	53 000 €
Aménagement intérieur	190 000 €
Total HT du projet d'extension	1 136 000 €

Musée de l'Aurignacien
Présentation du projet d'extension

- **Le budget prévisionnel**

Co-Financement		Financement	%
Syndicat Mixte Ouvert du Musée de l'Aurignacien	CD 31 (80%)	184 000 €	20 %
	5C (20%)	46 000 €	
DRAC Occitanie		230 000 €	20 %
Région Occitanie		230 000 €	20 %
Europe (FEDER 21/27)		446 000 €	40 %
Total HT du projet d'extension		1 136 000 €	100 %

Musée de l'Aurignacien
Présentation du projet d'extension

- **Le calendrier prévisionnel**

Projet d'extension du musée de l'aurignacien - AURIGNAC

PLANNING Prévisionnel - maj 16/11/2021

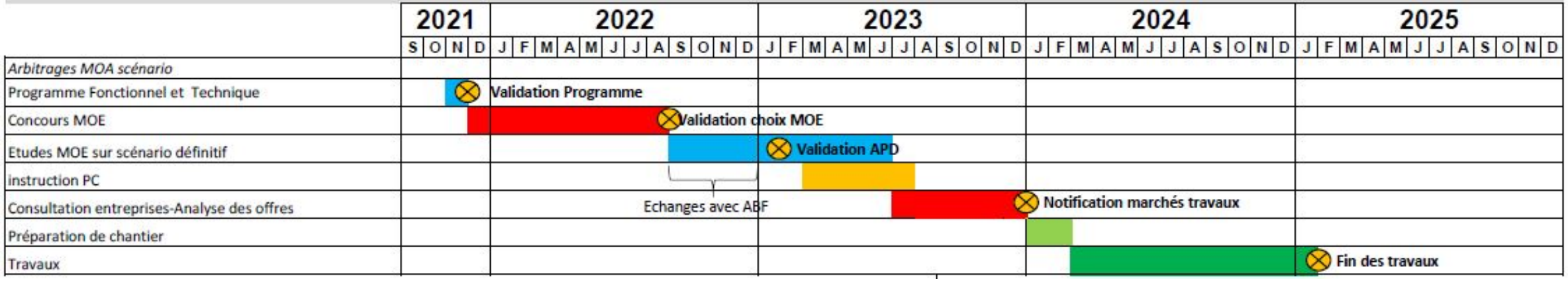

Planning prévisionnel de l'extension du musée de l'Aurignacien en date du 16/11/2021

réalisé par la direction de l'architecture du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

ZAC des Landes

La loi NOTRE a supprimé la compétence de développement économique aux départements. Pour autant la loi lui permet de soutenir le développement des zones d'activités au titre de l'aménagement et de la solidarité des territoires.

Communauté de communes

- **Le projet :**

La ZAC des Landes (superficie de 90 ha, dont 50 ha destinés à l'accueil d'entreprises), a bénéficié d'une **extension** : les travaux de la "tranche 7" ont permis l'aménagement de 6 ha, dont 4,1 ha sont commercialisables en 26 lots. Ce projet, baptisé **Futuropôle**, est dédiée à **l'accueil d'entreprises des domaines technologiques et numériques**.

- Haute-Garonne Développement a accompagné la Communauté de communes pour le **suivi de la réalisation de la tranche 7**, tant sur le plan **technique** que **financier**.
- Afin de soutenir le projet, le Département a contribué au **financement** de cette opération (fin 2020), **au titre de la solidarité territoriale**.

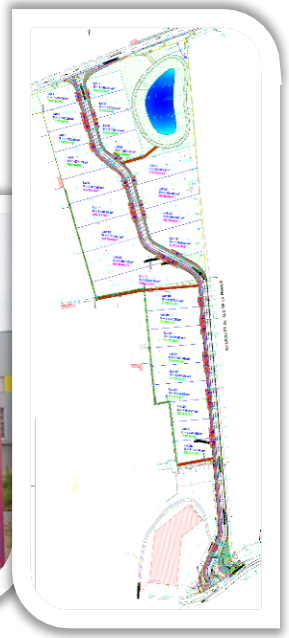

Ingénierie :
Haute-Garonne Développement

Soutien financier :
302 840 € (investissement)

Création d'un datacenter pour Prosoluce

Aide à l'immobilier d'entreprises

La loi NOTRE prévoit que les EPCI puissent, par voie de convention, déléguer au Département la compétence d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise. Par conséquent, le CD31 a délibéré en faveur de cette délégation de compétence d'octroi en 2019.

- **Le projet :**

La SAS PROSOLUCE, spécialisée dans les domaines de la **communication**, du **multimédia** et de l'**administration système**, développe des solutions de communication innovantes. La société assure le portage immobilier pour **l'achat d'un terrain et la construction d'un bâtiment** dans la **ZAC des Landes à Saint-Gaudens**, dans le but d'héberger un **centre de données (datacenter)**. Ce développement permettra à Prosoluce de gagner en autonomie et en flexibilité, d'attirer de nouveaux clients, et d'**impulser une synergie favorisant l'implantation et la collaboration entre entreprises en zone rurale**.

- Haute-Garonne Développement et le département **accompagnent ce projet**, aux côtés de la Communauté de communes, dans le cadre du dispositif d'**aide à l'immobilier d'entreprise**, permettant de favoriser le **développement économique des territoires ruraux** notamment.

Ingénierie :
Haute-Garonne Développement

Soutien financier :
74 807€

Merci de votre attention

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

Agir
avec vous !